

REGLEMENT du CHAMPIONNAT

par équipes

Vétérans

DU C.D.B.E.

Mise à jour du 3 juin 2024

1. – GENERALITES

Article 1er

Le Comité Départemental de Billard de l'Essonne – CDBE - organise un Championnat de Billard par Équipe de Vétérans de l'Essonne.

Tout club de l'Essonne affilié à la Fédération Française de Billard – FFB - peut participer à cette compétition sous réserve de l'acquiescement d'un droit d'inscription proportionnel au nombre d'équipes engagées.

Le Championnat se déroule les mardis après-midi, dans les salles de billard des clubs participants, de l'automne au printemps.

Ce championnat est une compétition départementale qui relève du code sportif de la FFB.

2. - ORGANISATION

Article 2 Modalités d'admission

Peut participer à ce championnat, tout joueur licencié, classé ou non classé, membre d'un club de l'Essonne affilié à la FFB, âgé de 55 ans au moins au 1^{er} septembre de l'année de début de la saison de la compétition, à jour de ses cotisations.

Les catégories admises :

Libre : R4 – R3 – R2 – R1 – N3

Bande : R2 – R1 – N3

3 Bandes : R2 – R1 – N3 – N2

5 quilles : N1

Ces catégories peuvent être modifiées avant chaque saison de championnat par la Commission Vétérans (CV).

Tout joueur d'un niveau supérieur à ces catégories qui n'aurait pas participé à des compétitions officielles depuis plus de 5 ans pourrait être admis par la CV s'il est reconnu que son niveau réel le situe dans les catégories admises.

Ce joueur, comme tout ancien joueur sera considéré comme nouvel entrant. Son capitaine veillera à évaluer son handicap pour chaque mode de jeu qu'il souhaitera pratiquer avant son inscription auprès de la CV.

Chaque équipe est composée de 4 joueurs minimum (sans limite maximum), dont 1 capitaine. Chacun des quatre joueurs ne joue qu'à un mode jeu : libre, 1 bande, 3 bandes ou 5 quilles lors des journées de rencontres.

La demande de participation doit être effectuée auprès du président du club du candidat ou, si son club ne présente pas d'équipe, auprès du président d'un club participant.

Le nombre d'équipes, leurs compositions et le nom des capitaines doivent parvenir à la Commission Vétérans **entre le 15 août et le 15 octobre.**

Article 3 L'équipe

3-1 L'équipe.

Le président, la présidente, du club ou le directeur, la directrice, sportif :

- inscrit son, ou ses, équipes auprès de la Commission Vétérans ;
- nomme le ou les Capitaines responsable(s) des joueurs affectés à leur équipe ;
- liste les joueurs participants (Nom, Prénom, N° licence, date de naissance, le capitaine complétera par les handicaps).

Une équipe est constituée d'au moins 4 joueurs, sans limite supérieure. Il n'y a que des joueurs inscrits dans une équipe qui participent ou pas aux rencontres en fonction de la décision de leur capitaine.

Le montant des frais d'inscription est fixé par le Comité Directeur du CDBE dans les Dispositions Financières générales (2. Montant des engagements pour les tournois – Par équipe Vétérans) et s'élève à **20euros** par équipe engagée à régler au plus tard le **15 octobre de la nouvelle saison.**

3-2 Constitution d'une équipe.

Le président, la présidente, du club ou le directeur, la directrice, sportif, composent avec chaque capitaine l'équipe dont ce dernier aura la charge.

Un joueur entrant pour la première fois dans le championnat doit veiller à fournir à son capitaine tous les renseignements permettant la meilleure gestion possible du championnat.

Chaque capitaine veillera à ce que les handicaps des joueurs de son équipe, qu'il fournira à la CV, soient le reflet le plus exact possible de la réalité qu'il aura constatée. Cela pour chaque mode de jeu accepté par le joueur engagé.

Le capitaine d'une équipe est responsable des handicaps attribués à chacun des joueurs de son équipe nouvel entrant dans le Championnat Vétérans, qu'il soit nouveau dans les compétitions de billard ou ancien compétiteur.

Afin de compléter une équipe après le début de la compétition, il sera possible d'inscrire un joueur supplémentaire pour la seconde partie de la saison en cours (matches retour). Les Nom, Prénom, Numéro de licence, année de naissance et handicap de ce candidat « nouveau joueur » seront vérifiés par le capitaine et joints à une demande d'inscription. Cette demande écrite est à effectuer auprès de la Commission Vétérans (par courriel à l'adresse suivante : veteran@cdbebillard91.fr).

Sans acceptation écrite du Responsable de la Commission Vétérans, avant la reprise des matches retour, le candidat ne pourra pas participer à la compétition durant la saison en cours.

L'inscription de joueurs supplémentaires ne sera admise que jusqu'au 30 Décembre au soir.

Un joueur ne peut appartenir qu'à une seule équipe. Si son club présente plusieurs équipes, il appartiendra à l'équipe avec laquelle il aura effectué le premier match et ne pourra plus en changer de toute la saison.

Tout club peut inclure dans chacune de ses équipes un joueur d'un autre club de l'Essonne, à condition que ce club n'engage pas d'équipe dans ce championnat.

Ces joueurs devront répondre aux critères précédemment définis.

La liste des équipes inscrites et leur composition est consultable sur notre site : <http://cdbebillard91.fr/carambole>.

3-3 Les handicaps.

Par mode de jeu, Libre, 1 Bande, 3 Bandes ou 5 Quilles :

- un joueur démarrera le circuit de la nouvelle saison avec un handicap, par mode de jeu pratiqué, calculé d'après la moyenne générale de tous les matches joués l'année précédente en Championnat Vétérans s'il compte au minimum 2 journées de référence. Est inclus dans la moyenne générale, les matches disputés en tournois et finales CDBE / FFB de l'année précédente.
- un joueur, ne répondant pas au 1er alinéa sera considéré comme nouveau joueur :
 - s'il est classé en compétition officielle, il est positionné à son niveau FFB : <http://cdbebillard91.fr/carambole> ;
 - sinon son capitaine doit évaluer le handicap de ce joueur.
- est considéré comme non classé (NC), tout joueur ayant effectué au plus deux matchs en compétition officielle ou en circuit vétérans. Comme précédemment son capitaine devra évaluer le handicap de ce joueur.

Les handicaps sont accessibles et téléchargeables à la rubrique Circuit Vétérans sur le site du CDBE voir l'onglet distances sur le logiciel vétérans de notre site internet : <http://cdbebillard91.fr/carambole>.

Cas particulier du 5 Quilles

Les handicaps sont évalués par les responsables CDBE de ce championnat suivant un tableau de correspondance avec les modes de jeu "Libre", "Bande" et "3 bandes" de l'onglet distances de notre fichier.

Chaque joueur sera positionné par rapport au mode de jeu dans lequel il est classé ou celui auquel il joue le plus fréquemment. Ce mode de jeu est appelé "mode de jeu préférentiel".

Les limites supérieures et inférieures sont définies comme suit :

Le plafond est de 90 points.

Le seuil est de 50 points.

Les matchs se déroulent en 2 sets secs.

Si chaque joueur remporte un set il y aura match nul.

Les points seront attribués comme précisé à l'Article 5 – Alinéa 5-5.

Les règles générales du 5 quilles sont applicables.

La Commission Vétérans sera attentive aux résultats de tout joueur, notamment « nouveau joueur ». Ainsi, le handicap de ces joueurs pourra être réactualisé par le Commission Vétérans après **deux** journées de compétition.

Les handicaps appliqués sont ceux de l'onglet "distances" de notre fichier après que les catégories ont été définies comme prévu à l'Article 3 - Alinéa 3.3. Afin de permettre à la CV la mise à jour de ce fichier, chaque club doit fournir les informations demandées avant le 15 octobre.

Lors des inscriptions, les clubs pourront demander le repositionnement d'un de leurs joueurs qu'ils estiment sous ou sur évalués. La pertinence de ces demandes sera examinée par la CV.

Article 4 Déroulement de la Compétition

Ce championnat est une compétition départementale qui relève du code sportif de la FFB.

Calendrier des journées

Le calendrier est fixé en début de saison par la Commission Vétérans, il est consultable sur le site du C.D.B.E. : <http://cdbebillard91.fr/carambole>.

Les journées de rencontres ont lieu le mardi à 14 h 00, début des parties à 14 h 30 :

- si les deux équipes en sont d'accord, cet horaire peut être avancé à 13 h 00, début des parties à 13h30.

- le club recevant ne peut accueillir deux rencontres le même jour, Si le club recevant engage plusieurs équipes elles joueront à tour de rôle à domicile et la ou les autres équipes à l'extérieur.

Article 5 Déroulement d'une journée

5-1 Tenue des joueurs et joueuses

Les participants à la rencontre devront porter le maillot de leur club.

L'ensemble de la tenue vestimentaire doit être correcte.

La salle qui reçoit les compétiteurs doit être mise à leur disposition exclusive. Si tel n'est pas le cas, les membres du club recevant devront faire respecter le calme qui convient.

5-2 Arbitrage

L'arbitrage est assuré par l'équipe qui reçoit. Si celle-ci ne peut présenter aucun arbitre, les participants s'arbitreront par eux-mêmes (auto-arbitrage).

Une pause de 5 minutes peut être demandée à l'arbitre, ou à celui faisant fonction d'arbitre :

- dès qu'un joueur atteint la moitié de la distance qui lui revient d'effectuer ;
- en cours de jeu pour un besoin particulier propre au joueur (exemple : prise de médicaments, besoin naturel, etc...).

5-3 Équipement et matériel

Pour le 3 Bandes et le 5 quilles, l'utilisation des billes tricolores doit être privilégiée.

Les parties se jouent :

- exclusivement sur billards de 2,80 m, sauf pour le 5 quilles qui se joue, dans la mesure du possible, sur 3,10 m ;
- sans limite du nombre de reprises ;
- avec reprise égalisatrice, sauf pour le 5 quilles.

5-4 Feuille de matches

Les deux équipes qui se rencontrent étant présentes, les capitaines remplissent la feuille de matches de la journée :

- en premier, l'équipe qui reçoit inscrit les noms des quatre joueurs qui pratiquent chacun un des quatre modes de jeu du championnat ;
- en second, l'équipe visiteuse complète la feuille avec les noms des quatre joueurs qui pratiquent un des quatre mode jeu du championnat ;
- la feuille de matches est complétée au fur et à mesure des résultats finaux de chaque mode jeu.

5-5 Distance (liée au handicap)

Les distances sont affichées, par joueur et par mode de jeu, dans l'onglet « Moyenne » sur le logiciel vétérans de notre site internet (: <http://cdebillard91.fr/carambole/>). L'information NC dans l'onglet « moyenne » signifie que le joueur est en catégorie supérieur au mode de jeu indiqué et ne peut donc pas concourir à ce mode de jeu. En cas d'équipe incomplète, un joueur NC ne pourra pas pratiquer le mode de jeu correspondant.

5-6 Attribution des points

un match gagné	= 3 pts
un match nul	= 2 pts
un match perdu	= 1 pt
un forfait	= 0 pt

5-7 Fin de rencontre

- A la fin de la dernière partie de la journée, la feuille de match est finalisée :
- et obligatoirement transmise sans délai au Responsable de la Commission Vétérans (RCV) à l'adresse suivante : veteran@cdebillard91.fr ;
 - la transmission par courriel est impérative. Elle dispense de la signature des capitaines.
 - un exemplaire de la feuille de match est remis au capitaine de l'équipe visiteuse.
 - le capitaine de l'équipe visiteuse s'assure que la pièce jointe du courriel est identique à la feuille des résultats qui lui est donnée.
 - tout résultat non parvenu le jour même, et au plus tard avant le lendemain soir de la rencontre, par voie informatique entraînera un forfait de l'équipe qui reçoit. L'équipe en déplacement marque alors la totalité des points tel que prévu à l'Article 6 Alinéa 6-2.

Article 6 Cas particuliers

6-1 Équipe incomplète

6-1-1 Si le quatrième joueur d'une équipe ne se présente pas à une compétition dans les 30 minutes qui suivent l'horaire de début des matches, son équipe sera déclarée incomplète et devra suivre le processus établi, voir Article 6 Alinéa 6-1-3.

6-1-2 Si plus d'un joueur d'une équipe ne se présentent pas à une compétition dans les 30 minutes qui suivent l'horaire de début des matches, leur équipe est déclarée forfait voir Article 6, Alinéa 6-2.

6-1-3 Une équipe qui ne peut présenter que 3 joueurs est dite incomplète :

- dans ce cas, il est possible que l'un des 3 joueurs dispute deux modes de jeu différents. Ce joueur et les modes de jeu qu'il pratiquera seront définis avant le début des matches par le Capitaine de l'équipe incomplète en présence du Capitaine de l'équipe adverse. Par ailleurs, il est recommandé de jouer la Libre, la Bande et le 3 Bandes en premier et finir par le 5 quilles qui est en général le mode de jeu le plus rapide ;
- si cette défaillance se reproduit deux fois dans la saison, à la troisième, l'équipe sera sanctionnée voir Article 6, Alinéa 6-2.

6-2 Forfait ou disqualification

Un joueur est déclaré forfait :

- S'il ne se présente pas dans les 30 minutes qui suivent le début programmé de la rencontre.
- S'il joue dans une autre des équipes présentées par son club que lors de son premier match.

Son résultat est alors de 0 (zéro) point pour le mode de jeu qu'il a pratiqué.

En cas de récidive du même joueur sur le même mode de jeu ou un des autres au cours du championnat, le capitaine assume la perte de la journée en cours, l'équipe adverse marque les 3 points de la victoire.

La CV, dans ce cas, peut exclure l'équipe du championnat.

Une équipe est déclarée forfait :

- si elle ne peut pas présenter au moins 3 joueurs lors d'une journée ;
- si elle est pour une 3ème fois incomplète ;
- si elle ne transmet pas le mercredi soir au plus tard la feuille de match au Responsable de la Commission Vétérans lorsqu'elle est l'équipe qui reçoit.

Le résultat de cette équipe sera alors de 0 (zéro) point pour chaque mode de jeu. En conséquence, l'équipe adverse marquera les 3 points de la victoire.

Article 7 Classement et Récompense

7-1 Classement

A l'issue de chaque journée, toute équipe se voit attribuer des points de match et un coefficient :

Les points de matches sont la somme des points attribués à chacun des joueurs d'une même équipe ayant pratiqué un des 4 modes de jeu. ;

Le coefficient affecté à l'équipe est le résultat d'une moyenne pondérée de tous les points réalisés selon les 4 modes de jeu, rapportés au nombre total des points à réaliser par les 4 joueurs, affectés d'un coefficient multiplicateur de 1 pour la libre et le 5 Quilles, de 2 pour la Bande et de 5 pour le 3 Bandes. Le coefficient résultant ne peut excéder 1.

La Commission Vétérans établit chaque semaine un classement des équipes, et suit les handicaps des joueurs positionnés par les capitaines.

Si plusieurs équipes ont le même nombre de points, elles sont départagées par la différence des points de matchs individuels, puis par leur coefficient au millième près ou au-delà si nécessaire.

7-2 Récompenses

Au terme de la saison, les trois premières équipes sont récompensées lors d'une cérémonie de remise des Prix. L'équipe arrivée 1ère est déclarée Championne de l'Essonne du circuit vétérans par équipe.

Un club qui obtient trois années non consécutives la 1ère place du championnat devient détenteur du Challenge des anciens. Il devra le remettre en jeu tous les ans.

Article 8 Réclamations

Tout capitaine peut porter réclamation sur le non-respect du Règlement par une équipe adverse ou un joueur adverse au nom de son équipe ou d'un joueur de son équipe. Entre autres, si :

- un joueur a une attitude incorrecte envers un autre joueur, un arbitre ou le club d'accueil ;
- un joueur quitte la partie en cours de jeu sans accord de l'arbitre, en dehors des raisons autorisées par le présent règlement ;
- un joueur participe à un match alors qu'il en est suspendu ou interdit ;
- le club recevant décale l'horaire de début de la rencontre sans en avoir informé son adversaire et le responsable vétérans au moins 48 heures avant la rencontre.
- le non-respect des termes de ce règlement.

Toute réclamation est à adresser, par écrit (courriel à : veteran@cdbebillard91.fr) et avant la date de la rencontre suivante, à la Commission Vétérans qui l'étudiera afin de régler au mieux le problème rencontré dans le respect du présent Règlement. S'il le juge nécessaire, le Responsable de la CV transmettra la réclamation au Président, Présidente, du CDBE.

Il ne pourra être fait aucun appel de la décision du Responsable de la Commission Vétérans et/ou du ou de la Président(e) du CDBE.

3. - COMMISSION VÉTÉRANS

Article 9 Objet

La Commission Vétérans assure la gestion du Championnat de Billard par Équipe de Vétérans de l'Essonne.

Article 10 Constitution

La Commission Vétérans est composée de membre(s) licenciés FFB dans un club de l'Essonne nommé lors de l'assemblée générale du CDBE.

Article 11 Fonctions

La Commission Vétérans veille au respect du présent Règlement. Elle :

- recense les clubs et les équipes participant à ces compétitions ;
- s'assure que les joueurs d'un club présentant plusieurs équipes ne jouent que dans une équipe ;
- contrôle les données sportives des participants ;
- établit le calendrier des rencontres ;
- examine les demandes de repositionnement qu'elle aura reçu dans les délais impartis par les capitaines d'équipe ;
- veille à la cohérence des handicaps des joueurs, notamment de ceux non classés FFB ou CDBE dont les nouveaux joueurs ;
- collecte les résultats des matchs ;
- vérifie la cohérence des résultats produits par les joueurs avec les informations mises à sa disposition par les clubs participant et celles de la FFB et du CDBE ;
- traite les réclamations émanant des capitaines et des joueurs en s'appuyant sur le présent règlement et ceux en vigueur au sein du CDBE et de la FFB ;
- sanctionne tout manquement aux règles ;
- établit le classement provisoire des équipes après chaque rencontre ;
- est chargée de publier les résultats après chaque journée de championnat et 2 jours avant la journée suivante de cette compétition ;

- est chargée de publier les résultats finaux tant auprès des joueurs participants que du CDBE ;
- établit le classement final du championnat ;

Le Responsable de la CV :

- préside les débats de la commission vétérans ;
- remet les trophées aux vainqueurs du championnat, au nom de la Présidente, du Président, du CDBE au cours de la cérémonie de remise des récompenses.

**Le Responsable de
La Commission Vétérans**